La Peur Olivier Masson doit-il mourir?

Du même auteur

Essai

Retour à Baby-Loup. Contribution à une désescalade, Éditions Petra, 2017

Roman

Les Soucieux, Éditions du Rocher, 2020

François Hien

La Peur Olivier Masson doit-il mourir?

Créées en 1981, les éditions Théâtrales sont, depuis le 2 octobre 2015, une société coopérative d'intérêt collectif rassemblant fondateurs, salariés, auteurs et partenaires culturels dans un même mouvement de défense et de diffusion des écritures théâtrales contemporaines. La maison souhaite ainsi partager et incarner les valeurs du mouvement coopératif français et de l'économie sociale et solidaire.

La collection «Répertoire contemporain» vise à découvrir les écrivains d'aujourd'hui et de demain qui façonnent le terreau littéraire du théâtre et à les accompagner. Pour proposer des textes à lire et à jouer. Création: Jean-Pierre Engelbach. Direction et travail éditorial: Pierre Banos et Gaëlle Mandrillon. La collection accueille tout naturellement certains textes lauréats des Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre, comité de lecture avide de soutenir des écritures dramatiques inédites par le choix de textes aux propos ambitieux et empreints de diversité formelle.

© 2021, éditions Théâtrales, 47, avenue Pasteur, 93100 Montreuil.

ISBN: 978-2-84260-871-2 • ISSN: 1760-2947

Photo de couverture: © Gaëlle Mandrillon.

Cet ouvrage est publié avec le soutien des Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre dont *La Peur* est l'un des textes lauréats 2021.

Selon les articles L. 122-4, L. 122-5-2 et 3 du Code de la propriété intellectuelle, pour tout projet de représentation ou pour toute autre utilisation publique d'un des textes de ce recueil, l'autorisation de l'auteur est nécessaire. La demande devra obligatoirement être déposée auprès de la SACD (www.sacd.fr).

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie).

Avant-propos Le texte et la scène

Un texte de théâtre publié est-il la trace d'un spectacle unique, ou est-il une œuvre littéraire préalable à toute mise au plateau, et dont on pourrait tirer plusieurs spectacles possibles?

Je n'avais pas eu à me poser la question jusqu'ici, puisque c'est la première fois, à l'occasion du présent volume, que mes pièces sont éditées.

Ces pièces, je les ai écrites pour les créer au plateau, avec la compagnie L'Harmonie Communale que je codirige. Je ne les ai donc pas d'abord conçues comme des œuvres littéraires mais comme des documents de travail, si j'ose dire, à l'instar du scénario d'un film. Des documents de travail que nous ne nous interdisons jamais de bousculer au plateau.

La publication m'impose de penser ces textes comme une finalité en soi. Dès lors, une question se pose : dois-je en revenir au texte d'origine, en amont des modifications induites par la mise en scène que nous en avons faite? ou dois-je donner à lire le texte du spectacle ¹?

Entre la version écrite dans la solitude et celle dont le travail collectif au plateau a accouché, deux registres de modifications ont lieu.

Le premier, ce sont les coupes, les inversions, les déplacements induits par la mise en scène. Monter une pièce en présence de l'auteur a l'avantage de pouvoir plier le texte aux impératifs de nos idées scéniques. Je n'hésite jamais à réécrire une phrase de dialogue si le besoin s'en fait sentir, ou à couper un passage, dont j'étais pourtant content sur le papier, quand nous percevons une longueur ou qu'un principe de mise en scène nous impose de nous en passer.

^{1.} Cette question est compliquée par le fait que ces deux textes en sont à des moments bien distincts de leur carrière: nous avons joué *Olivier Masson doit-il mourir*? des dizaines de fois, tandis qu'à l'heure où ce livre sera publié, les premières représentations de *La Peur* n'auront pas encore eu lieu. Ainsi le premier texte est-il patiné par de nombreuses représentations, tandis que le second est encore presque vierge de toute réception publique. Cela dit, le travail de création de *La Peur* est suffisamment avancé pour que le texte ait déjà subi des couches de modification substantielles.

Le deuxième registre de modifications est plus profond. Il tient à la réception de la pièce elle-même. J'écris sur des sujets délicats, en imaginant une assemblée composite où seraient réunies des personnes opposées entre elles. Je m'efforce de rendre la pièce audible pour chaque personne, afin de progressivement unifier dans l'écoute une assemblée divisée. Il ne s'agit pas de faire en sorte que tout le monde tombe d'accord, mais de «refroidir» l'audience, sur des sujets saturés de méfiance, afin qu'en se mettant en situation d'entendre l'autre chacun dépasse sa raideur initiale et accède au «romanesque», ce lieu d'indécision où les certitudes tremblent, où les contraires deviennent possibles, lieu d'un trouble qui devient alors *commun*. Autrement dit, ces pièces ne sont pas de la littérature de papier. Elles sont conçues et travaillées dans la perspective d'une adresse publique, différenciée. C'est du texte fait pour être dit mais surtout recu. Pour être sûr que cela fonctionne, il faut le tester.

Le travail d'équipe modifie donc la pièce sur deux plans : en l'adaptant à des contraintes scéniques d'une part ; mais aussi en achevant cette recherche de l'adresse juste, en travaillant à réduire mes zones d'impensés.

Fallait-il, pour établir la version publiée, garder le premier registre de modifications? Cela supposerait que le texte écrit et le projet de mise en scène dont il fut le support étaient indissolublement liés; que l'objet théâtral final était saisi dès l'écriture. C'est le cas de bien des œuvres de théâtre, écrites depuis et grâce au plateau. Mes pièces ne relèvent pas de ce cas de figure. J'ai beau avoir l'intention, quand je les écris, d'accompagner leur mise au plateau, je n'ai pas en tête d'images de mise en scène. Quand l'équipe de création se réunit pour la première fois, tout est possible, aucune option de mise en scène n'est particulièrement induite par le texte. Aussi m'a-t-il semblé que je devais distinguer les spectacles que nous jouons des textes qui les précèdent, et faire publier, ici, un texte qui, au moins en principe, pourrait faire l'objet d'une mise en scène toute différente. Par conséquent, je devais revenir en amont des modifications apportées par notre création : ce sont les traces de contraintes scéniques qu'une autre équipe ne s'imposerait pas et qu'il serait dommage qu'elles la limitent.

En revanche, j'ai jugé indispensable de conserver dans la version publiée les modifications de la seconde sorte : celles qui achèvent l'œuvre en lui permettant d'être reçue. Ce travail, s'il ne tient plus de l'écriture solitaire, fait pourtant pleinement partie de la démarche d'écriture initiale. La pièce n'est finie que lorsqu'elle est à l'équilibre sur le plan de l'adresse. Et puisque cet équilibre s'obtient par un travail collectif, je dois dire qu'il y a déjà beaucoup de mes camarades dans ces deux textes. Les interprètes mentionnés à la fin de chaque texte édité ont contribué à son achèvement.

Il a donc fallu créer, pour chacun de ces deux textes, une version qui n'avait jamais existé. Une version libérée des carcans d'une mise en scène particulière; mais enrichie des apports sur le fond qu'un travail d'équipe et la confrontation au public lui ont apporté. J'ai donc longuement comparé les différentes versions dont je disposais. J'ai choisi de réintroduire des passages qui avaient été coupés pour des raisons de rythme mais qui étaient riches sur le plan du sens. Ainsi, chaque pièce est-elle publiée dans une sorte de version longue – qui n'est pas exactement celle que nous avons jouée, mais qui n'est plus non plus celle que j'avais écrite dans la solitude. Une version qu'un travail collectif a permis d'affiner et d'expurger de certains impensés, mais qui n'est pas encore teintée d'un certain travail scénique.

Si d'aventure une équipe avait envie d'adapter au plateau l'une ou l'autre de ces pièces, qu'elle considère la version ici publiée comme une version totale, où tous les enjeux sont dépliés, et qu'elle n'hésite pas à faire des coupes – qui ne seront pas les mêmes que celles auxquelles nous avons nous-même procédé – afin de creuser dans le texte des interstices où la théâtralité pourra s'épanouir.

La Peur

Personnages

LE PÈRE GUÉRIN MATHILDE GUÉRIN, SA SŒUR

MONSEIGNEUR MILLOT, archevêque SON SECRÉTAIRE PARTICULIER

TAWFIK BELKACEM

MORGAN PROTON

UN JUGE MAÎTRE FERRÉ, avocat

UN PAROISSIEN

1.

Chez Mathilde Guérin.

SECRÉTAIRE PARTICULIER.- Bonjour madame. Votre frère est-il là?

MATHILDE. - Oui, je pense. Vous voulez que je l'appelle?

SECRÉTAIRE PARTICULIER.- J'aimerais qu'il nous reçoive, oui.

MATHILDE. - Oui êtes-vous?

SECRÉTAIRE PARTICULIER.- C'est l'identité de la personne qui m'accompagne qui importe. Dites à votre frère que monseigneur Millot aimerait lui parler.

MATHILDE. – Monseigneur Millot est là?

SECRÉTAIRE PARTICULIER. - Dans la voiture, oui. Garée devant chez vous.

MATHILDE. – Pourquoi est-ce qu'il n'est pas entré?

SECRÉTAIRE PARTICULIER. - Il voulait être sûr que votre frère accepterait de le recevoir.

MATHILDE. - Comment êtes-vous venus ici?

SECRÉTAIRE PARTICULIER. – En voiture. Avec un véhicule de l'archevêché dont les vitres sont teintées. Nous avons veillé à ce que personne ne nous voie entrer chez vous.

MATHILDE.- Ni mon frère ni moi n'avons honte de recevoir notre évêque.

SECRÉTAIRE PARTICULIER. - Ce n'était pas pour vous que...

MATHILDE. – Oui, je sais, bien sûr. Dites à monseigneur Millot de sortir de sa voiture, c'est ridicule. Je vais chercher Éric.

(Elle va pour sortir de la pièce puis s'arrête en regardant les chaussures du secrétaire particulier.)

Je vous demanderai de bien vouloir retirer vos chaussures. Éric vient de passer la serpillière et il pleut dehors. Vous ferez passer le message à l'évêque.

SECRÉTAIRE PARTICULIER.- Vous voulez que monseigneur Millot retire ses chaussures?

MATHILDE.- Oui. Si ça ne le dérange pas.

SECRÉTAIRE PARTICULIER.— Je ne sais pas... Il ne me semble pas que monseigneur ait sali ses chaussures. Et puis, si jamais c'était le cas, vous pourriez repasser la serpillière après notre départ.

MATHILDE. – Tous nos visiteurs acceptent de retirer leurs chaussures. Mais c'est comme il veut.

SECRÉTAIRE PARTICULIER.- Bien. Je vais lui dire.

Le secrétaire et Mathilde Guérin sortent.

Ils reviennent, le premier accompagné de l'évêque, et Mathilde du père Guérin.

PÈRE GUÉRIN.- Monseigneur, bonjour. Je suis surpris de vous voir ici.

MONSEIGNEUR MILLOT.- Merci infiniment de me recevoir Éric. Comment allez-vous?

père guérin.- Ça va.

MONSEIGNEUR MILLOT. - Ne souffrez-vous pas trop de l'isolement?

père guérin.- Je suis avec ma sœur.

monseigneur millot. – Et votre jardinier?

PÈRE GUÉRIN.- Il n'est plus là que rarement.

monseigneur millot. - La vie paroissiale ne vous manque pas?

père guérin.- Si, bien sûr.

MONSEIGNEUR MILLOT.— J'ai reçu beaucoup de lettres, après votre départ de la paroisse de Saint-Bonnet. Des paroissiens indignés par ma décision. Ils me disaient à quel point vous êtes un curé exceptionnel. J'ai fini par me dire que c'était un terrible gâchis de vous laisser sans charge paroissiale.

PÈRE GUÉRIN.- Un gâchis je ne sais pas, mais une épreuve, c'est certain.

MONSEIGNEUR MILLOT.- Une épreuve qui, sans doute, arrive à son terme. J'ai l'intention de vous confier à nouveau une paroisse.

MATHILDE. - Allons bon.

PÈRE GUÉRIN.- ...

Je suis le même, vous savez. Le même que lorsque vous m'avez jugé indigne de toute mission pastorale.

MONSEIGNEUR MILLOT.— C'est votre situation qui a changé. Et puis, grâce à vous, le père Grésieux a été déféré devant la justice. Je souhaite vous en récompenser.

PÈRE GUÉRIN.- Je ne veux pas vous servir d'argument pendant votre procès.

monseigneur millot. Je ne communiquerai pas sur mon geste à votre égard. Si vous n'en parlez pas, personne n'en saura rien.

MATHILDE. - Pourquoi le faites-vous alors?

MONSEIGNEUR MILLOT. – (à Mathilde) Il vous est impossible d'imaginer que je puisse être sincère?

(au père Guérin) Je tiens à vous remercier pour l'initiative que vous avez prise afin que les crimes du père Grésieux soient connus. Je trouve juste que vous en soyez récompensé. Il fallait des hommes de courage comme vous et moi pour que l'Église sorte de son silence.

père guérin.- Moi et vous?

MONSEIGNEUR MILLOT.- Oui, moi aussi. Les «Journées interdiocésaines contre les abus sexuels dans l'Église» dont j'ai pris l'initiative feront avancer le débat de manière décisive.

MATHILDE.- Vous avez été long à vous en saisir.

MONSEIGNEUR MILLOT.- Vous souhaitez un concours pour savoir lequel s'est engagé en premier? J'ai peut-être mis du temps à prendre la mesure du fléau. J'ai cru qu'il fallait faire front, ne pas laisser salir l'Église. Mais j'ai changé. J'ai compris que l'Église est plus salie par son silence que par ses aveux.

MATHILDE. – C'est la raison pour laquelle vous serez devant un tribunal demain : avoir choisi le silence.

MONSEIGNEUR MILLOT.— Le mois qui m'attend est difficile. Ce n'est pas agréable d'être en position d'accusé. Mais je traverserai l'épreuve la tête haute. Personne n'a fait davantage que moi, dans le diocèse, pour sortir ces questions du silence.

Personne, sauf vous peut-être, Éric. Et c'est pourquoi je tiens à vous en remercier.

PÈRE GUÉRIN.- Vous êtes venu pour ça? Pour me remercier?

MONSEIGNEUR MILLOT. – Et vous bénir, si vous me le permettez. (à Mathilde) Madame, voulez-vous bien me laisser seul avec votre frère?

MATHILDE.- Ça doit se régler entre hommes cette affaire?

PÈRE GUÉRIN.- Mathilde, s'il te plaît.

Elle se lève et sort.

Les trois hommes attendent sa sortie complète avant de reprendre. Solennité.

MONSEIGNEUR MILLOT.- Seigneur, protège le père Guérin, sanctifie ses actions, renforce sa foi.

Permets-lui de trouver la sérénité dans la paroisse qu'il réintégrera bientôt. Ne lui permets pas de menacer le combat de l'Église pour la vérité en fragilisant celui qui le mène. Amen.

père guérin.- Amen.

...

Qu'avez-vous voulu dire?

MONSEIGNEUR MILLOT.- Quand?

père guérin.- À l'instant. Dans votre prière.

MONSEIGNEUR MILLOT. – Vous le savez. Il faut que je puisse aller au bout de ma démarche d'assainissement de notre évêché.

PÈRE GUÉRIN.- Vous me demandez de ne pas témoigner contre vous?

SECRÉTAIRE PARTICULIER. - Aviez-vous l'intention de le faire?

PÈRE GUÉRIN.- Je comptais dire la vérité.

MONSEIGNEUR MILLOT.— Ne dites que la vérité. Mais ne la dites pas tout entière. Nous sommes à une époque où les hommes refusent certains de nos principes les plus sacrés. Le secret de la confession est devenu intolérable. Mais que serons-nous si nous y renonçons? Des supplétifs de la police, rien de plus. Qui nous fera confiance si nous consentons à livrer aux hommes ceux qui sont venus à Dieu? Pour ma part, je crois aux vertus du secret.

PÈRE GUÉRIN.- Moi aussi. Mais... pas un secret qui mette en danger des enfants.

monseigneur millot.- Croyez-vous que la sécurité des enfants m'indiffère?

Ceux qui m'attaquent, ce n'est pas la sécurité des enfants qui leur importe. Regardez toutes ces vedettes vieillissantes, tous ces politiciens de gauche dont on sait qu'ils furent pédophiles, et dont personne ne conteste la légitimité à être sur un plateau de télé! La lutte contre les abus sexuels est un prétexte : ce que veulent ces gens, c'est abattre l'Église. Abattre ce que nous représentons.

Ils veulent que chacun consente à ce monde de transparence et d'horizontalité, qui livre les individus à la perte de sens. Nous sommes un lieu de résistance. Nos églises sont des abris. Les hommes viennent s'y reposer de l'éreintant mouvement du monde, de la surveillance mutuelle. C'est cela qui est insupportable à nos adversaires. La dictature de la transparence ne supporte pas la poche d'opacité que nous représentons. Elle veut noyer d'une lumière crue tout mystère.

Ce qu'ils n'osent pas faire avec leurs ministres ou leurs vedettes accusés, moi je l'ai fait avec ce prêtre. Je l'ai mis à l'écart. Je l'ai privé d'une paroisse, alors que la vocation pastorale était au cœur de sa vie.

Ils ne me pardonnent pas d'avoir eu le courage qui leur manque.

PÈRE GUÉRIN. – Vous l'avez mis à la retraite une fois que ça s'est su. Et vous ne l'avez jamais dénoncé.

MONSEIGNEUR MILLOT.— Cet homme était plus puni à la retraite qu'il ne l'eût été en prison. Sa punition, c'était lui qui se l'infligeait, par sa contrition. Une sanction pénale eût agi comme solde de tout compte et l'aurait libéré de ses remords.

Je n'ai pas voulu le distraire de ce face-à-face avec sa conscience. Depuis, j'ai compris que les victimes en avaient besoin.

PÈRE GUÉRIN.- Ce qui vous est reproché, c'est de ne pas l'avoir compris plus tôt.

monseigneur millot.— Les victimes en ont besoin parce que notre société incite à la vengeance. Je l'ai compris, mais cela ne signifie pas que je l'approuve.

La miséricorde et le pardon ne sont pas des valeurs promues à notre époque. Les plaies ne s'apaisent plus que par la mise au pilori du coupable. J'ai fini par l'admettre. Nous devons être de notre temps, même si ça nous

Olivier Masson doit-il mourir?

Personnages

AVRAM LECA, l'accusé

Les proches d'Olivier Masson

LAURENCE MASSON, son épouse BÉNÉDICTE MASSON, sa mère MARIELLE MASSON, sa fille

Le monde judiciaire

LA JUGE AUX ASSISES

LE JUGE DES AFFAIRES CIVILES

LE JUGE DU CONSEIL D'ÉTAT - Defour

MAÎTRE PARTOS, avocat d'Avram Leca

MAÎTRE RIBAUD, avocat de Bénédicte Masson

MAÎTRE FERRÉ, avocat de Laurence Masson

DES GREFFIERS

Le monde médical

DOCTEUR DESGRANGES, ancienne médecin d'Olivier Masson MME LE CLECH, orthophoniste PROFESSEUR JÉRÔME, chef du service des soins palliatifs CLOTILDE JABOT, aide-soignante ÉRIC LHEUREUX, aide-soignant PROFESSEUR CHAÏB, chef de pôle au CHU de Saint-Étienne

DES JOURNALISTES
DES MILITANTS PRO-LIFE
DES MILITANTS POUR L'EUTHANASIE
DEUX PSYCHOLOGUES

UN PRÊTRE

L'action se déroule à la manière d'un procès.

MAÎTRE PARTOS. - Vous ne m'avez pas beaucoup aidé Avram.

Qu'est-ce que je leur raconte, moi, demain, aux jurés, sérieusement? Vous avez l'air de croire que je vais faire des miracles, mais vous n'êtes pas à l'abri d'une lourde peine, vous savez.

AVRAM LECA.- Je ne demande pas de miracle.

MAÎTRE PARTOS. - Ça vous ennuierait de vous intéresser deux minutes à votre propre situation? Ne serait-ce que par politesse envers moi...

AVRAM LECA. – Je suis désolé... Qu'est-ce que je peux faire pour vous aider?

маître partos.— C'est fou, l'argument de la politesse, ça marche avec vous... Les quinze ans que vous risquez de passer en prison, ça vous fait ni chaud ni froid, mais être malpoli à mon égard, ça vous remue.

D'où elle vous vient, cette indifférence à vous-même? Je veux dire, c'est bien d'être dévoué aux autres; moi-même, je le suis parfois, j'accepte des affaires mal payées, je me fais du mauvais sang pour mes clients, mais enfin, entre deux, je pense un peu à moi... Vous, jamais... D'où ça vient?

AVRAM LECA.- Je ne sais pas.

MAÎTRE PARTOS.- Vous vous fichez d'être en prison?

AVRAM LECA.- Non. J'aimerais reprendre mon métier. Il me reste une chance d'être acquitté?

MAÎTRE PARTOS.— Je ne sais pas. Avant le procès, la plupart des gens comprenaient pourquoi vous aviez tué Olivier Masson. Mais votre obstination à réfuter toutes les raisons qu'on vous a supposées, ça a fini par créer le doute. Les gens se sont dit que vous aviez peut-être un mobile monstrueux.

(silence d'Avram Leca)

C'est quand même dommage : l'opinion publique est de votre côté, tous les sondages le montrent, les gens sont pour l'euthanasie. Vous n'aviez pas grand-chose à faire pour gagner les jurés à votre cause. Pourquoi vous n'avez pas joué le jeu?

Un mois que je suis avec vous, à me creuser le ciboulot pour inventer une stratégie de défense qui tienne la route. Un mois que vous ne dites rien.

AVRAM LECA.- Je ne pouvais rien dire.

MAÎTRE PARTOS.— Vous ne pouviez pas dire la vérité, ça j'ai compris. Même à moi, vous n'avez jamais voulu la dire. Mais bon sang de bois, je vous demandais pas de dire la vérité, je vous demandais de dire quelque chose. Qu'est-ce qui vous empêchait de mentir? Dieu sait que je vous en ai bricolé des mobiles, pendant les séances. Il vous suffisait d'en approuver un seul et vous aviez les circonstances atténuantes! Au lieu de ça, vous avez passé votre temps à me contredire. Je suis un peu passé pour un con, à force.

AVRAM LECA.- Je suis désolé. Ce n'était pas mon intention.

MAÎTRE PARTOS. – Et finalement, cette raison débile que vous avez donnée... On est d'accord que c'est des conneries, le truc avec Laurence...

AVRAM LECA.- Oui.

MAÎTRE PARTOS. - Il me dit ça en toute innocence...

Vous réalisez que parmi tous les mobiles que vous pouviez inventer, vous avez choisi le seul qui vous rende antipathique? Vous passez pour un mec qui tue le mari pour avoir l'épouse. C'est faux ça, on est d'accord!

AVRAM LECA.- Oui, c'est faux.

маîтre partos.- Mais alors, pourquoi vous l'avez dit?

(silence d'Avram Leca)

C'est parce qu'on était sur le point de découvrir la vérité, c'est ça? Vous avez sauté sur un mobile bidon qui se présentait et qui nous détournait de ce qui était en train de se dévoiler...

(silence d'Avram Leca)

C'est ça, vous ne voulez pas me le dire, mais je sais que c'est ça.

C'est après coup que j'ai compris. Je me suis repassé le procès dans la tête, en me disant : c'est quand même bizarre ce mobile qui débarque en plein milieu, sans prévenir.

AVRAM LECA. - Alors, vous avez compris?

MAÎTRE PARTOS. - Compris quoi?

AVRAM LECA. - Pourquoi j'ai tué Olivier...

(silence de l'avocat)

Vous voulez que je vous le dise? Maintenant que le procès est bientôt fini, je peux vous le dire si ça vous fait plaisir.

MAÎTRE PARTOS.- Non, je préfère pas.

Si vous me le dites, vous allez me faire promettre de ne pas m'en servir pour la plaidoirie. Je ne veux pas vous devoir le silence.

AVRAM LECA.- Ne dites rien dans votre plaidoirie, s'il vous plaît.

Maître Partos.- Je ne trahirai pas votre secret. Mais j'essaierai quelque chose.

AVRAM LECA.- Il ne faut pas qu'elle sache...

MAÎTRE PARTOS. - Je sais. J'ai compris. Je vais essayer quelque chose.

(Il se tourne vers le public et prend sa voix de plaideur.)

Mesdames et messieurs les jurés, je crois que mon client n'a pas dit toute la vérité.

Cette vérité qu'il a tenue à cacher, même à moi, il ne l'a pas dite. Mais je l'ai devinée. Et j'en suis à présent aussi sûr que s'il me l'avait confiée.

Cette révélation pourrait alléger considérablement la peine que monsieur Leca encourt pour le meurtre d'Olivier Masson. Mais mon client préférerait, je crois, une condamnation lourde plutôt que de trahir son secret.

Ai-je le droit de révéler ce secret que mon client a jugé trop sacré pour être dévoilé? Mais puis-je en silence le laisser se faire condamner? Je ne peux me résoudre ni à parler, ni à me taire. J'ai donc choisi de ne vous dire que ceci : pour la difficile décision que vous avez à prendre, mesdames et messieurs les jurés, il vous manque une information essentielle. Mais cette information, vous pouvez la deviner comme je l'ai devinée. Rappelez-vous les débats que nous avons traversés ensemble et cherchez s'il n'y a pas un indice qui vous permettrait d'éclairer toute l'histoire sous un angle nouveau.

Je vais à présent garder le silence. Parfois, le silence est plus éloquent que la parole. Il ne me reste qu'à faire confiance à votre sagacité. La liberté d'un homme de cœur, d'un des hommes les plus dignes de respect que j'aie jamais rencontrés, en dépend.

LE PRÊTRE. – Mes chers frères, mes chères sœurs, nous allons accompagner Olivier Masson dans sa dernière demeure.

LAURENCE MASSON. - À la mort d'Olivier, sa mère a eu le corps. Elle avait voulu sa vie, et elle a eu le corps. Le corps de mon mari.

Ils l'ont mis dans leur tombe de famille. Elle était commandée depuis longtemps, la tombe, depuis bien avant l'accident. C'était une tombe à trois places. Ils pensaient y descendre en premier, le père et la mère, et qu'espéraient-ils, qu'Olivier les rejoigne?

Pourquoi trois places dans ce caveau?

J'y suis allée à l'enterrement. Qu'est-ce que je pouvais faire d'autre? Il y avait des curés, des bigotes et des hypocrites. Tout ce qu'Olivier détestait. Tous ces gens qu'il avait fuis se réjouissaient de l'avoir rattrapé. Tu as cru que tu pouvais nous échapper? C'était comme s'ils lui disaient ça, à travers leurs prières. Et ils me regardaient comme si j'avais perdu, comme si j'avais échoué à le leur arracher.

BÉNÉDICTE MASSON.- Oh mon Dieu, même sur notre tombe nous serons attaqués!

Oui, il y a trois places dans le caveau. Il me semblait qu'en prendre deux, ça aurait été l'exclure d'avance. Nous sommes trois dans cette famille. Mais je ne pensais pas qu'il se ferait enterrer avec nous.

C'était juste, je ne sais pas, juste symbolique. Je pensais qu'on mourrait avant lui, et que sa place vide le symboliserait à nos côtés, pour les siècles des siècles.

Je ne pensais pas qu'il l'occuperait cette place. Je ne pensais pas qu'il nous y attendrait.

LE PRÊTRE. – Dans la longue nuit noire où il fut enfermé six ans, qui sait, peut-être Olivier a-t-il reçu des visites que nous ne soupçonnons pas.

Il était non-communicant, dit la médecine, avec son vocabulaire technique qui prétend épuiser le réel. Non-communicant.

Oui, Olivier ne communiquait sans doute avec personne qui fut de chair et d'os. Mais peut-on dire qu'il ne parlait à personne? Que personne ne lui parlait?

Peut-on dire avec certitude que les mots d'amour que sa femme et sa fille lui murmuraient, s'ils ne parvenaient à ses oreilles humaines, ne l'atteignaient pas d'une autre manière?

Est-on sûr que les prières que sa mère adressait pour lui au ciel ne sont pas redescendues vers lui d'une manière ou d'une autre?

Et qui sait si quelqu'un, tout de même,

celui qu'Olivier ne savait plus nommer de ce nom si simple,

Dieu,

qui sait si Dieu ne parlait avec lui?

N'est-ce pas ce dialogue inaccessible aux sens qui l'a si longtemps maintenu en vie?

J'espère que malgré l'épilogue dramatique de son histoire, les proches d'Olivier trouveront la paix. Je pense à son épouse et à sa mère. Puissentelles se rappeler que malgré leurs affrontements elles étaient liées par l'amour d'un homme.

Et puisse l'assassin d'Olivier Masson connaître d'abord la justice des hommes, puis le pardon de Dieu...

greffier.- Accusé, levez-vous.

Avram Leca vous êtes accusé de meurtre avec préméditation sur la personne d'Olivier Masson.

JOURNALISTE. – Le procès très médiatique d'Avram Leca sera-t-il l'occasion de relancer le débat sur l'euthanasie? De part et d'autre, les camps préparent leur argumentaire.

Une chose est certaine : le mutisme d'Avram Leca facilite le déchaînement de théories qui toutes prétendent expliquer son geste. Avram Leca a libéré Olivier Masson, disent les uns, il l'a assassiné, disent les autres.

greffier.- Procès Avram Leca, jour 1.

LA JUGE AUX ASSISES. - Madame Masson?

Laurence et bénédicte masson.— (ensemble) Oui.

LA JUGE AUX ASSISES. – Laquelle de vous deux est madame Masson?

LAURENCE ET BÉNÉDICTE MASSON.- (ensemble) C'est moi.

LA JUGE AUX ASSISES. – Attendez. *(consultant ses notes)* Laurence Masson? Laurence Masson. – C'est moi.

Table des matières

Avant-propos : le texte et la scène	. 7
La Peur	11
Olivier Masson doit-il mourir? 1	07